



RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

MUSÉES DE LA COMMUNE DE MARSEILLE

Cahier n°10 – Musée Cantini (Département des Bouches-du-Rhône)

Exercices 2012 et suivants

Le présent document, qui a fait l'objet d'une contradiction avec les destinataires concernés,
a été délibéré par la chambre le 17 décembre 2021.

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE	4
INTRODUCTION.....	5
1 UN MUSÉE ISSU D’UN LEG	5
2 UNE ABSENCE DE PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL	7
3 APRÈS DES TRAVAUX CONSÉQUENTS, QUATRE NOUVELLES PHASES DE TRAVAUX ENTRE 2012 ET 2020.....	7
4 UN NIVEAU DE FRÉQUENTATION SATISFAISANT PARMIS LES MUSÉES MARSEILLAIS, MOINS AU NIVEAU NATIONAL	8
5 LA GESTION DES COLLECTIONS.....	10
5.1 Le fonds Cantini, les acquisitions à titre onéreux et les dons	10
5.2 Un taux de récolement satisfaisant, une numérisation des collections à poursuivre	12

SYNTHÈSE

Le musée Cantini est issu d'un legs à la ville de Marseille au début du 20^{ème} siècle. Il gère les collections d'art moderne (début du siècle jusqu'aux années 60), les collections d'art contemporain (années 60 à nos jours) relevant du musée d'art contemporain (MAC).

Après une importante opération de travaux juste avant l'année 2013, année durant laquelle Marseille a été désignée capitale européenne de la culture, de nouveaux travaux se sont avérés nécessaires durant la période examinée conduisant à de nouvelles périodes de fermeture de l'établissement.

Le fonds Cantini (5 419 items) est géré par plusieurs musées Marseillais : le musée Cantini mais aussi le musée des Beaux-Arts, le musée d'art contemporain et le musée des arts décoratifs, de la faïence et de la mode. Le musée est parmi les plus attractifs de la ville en termes de fréquentation, mais reste modeste au niveau national et même régional.

La stratégie de l'établissement n'est pas aujourd'hui formalisée en contradiction avec le code du patrimoine qui prévoit que tout musée labellisé « musée de France » doit disposer d'un projet scientifique et culturel.

INTRODUCTION

La chambre a inscrit à son programme 2021 l'examen des comptes et de la gestion de la commune de Marseille au titre des exercices 2012 et suivants. Ce contrôle porte sur la gestion des musées municipaux.

Par lettre en date du 4 janvier 2021, le président de la chambre a informé M. Payan, ordonnateur en fonctions, de l'ouverture de la procédure, de la composition de l'équipe de contrôle. Le même jour, le président de la chambre a également informé de ce contrôle, M. Gaudin et Mme Rubirola, anciens ordonnateurs, le préfet des Bouches-du-Rhône et le directeur régional des finances publiques.

L'entretien d'ouverture du contrôle s'est déroulé, le 28 janvier 2021 avec M. Payan.

Les entretiens de fin de contrôle se sont tenus le 16 juin 2021 avec M. Gaudin, le 17 juin 2021 avec M. Payan et le 23 juin 2021 avec Mme Rubirola.

Les observations provisoires de la chambre, arrêtées lors de sa séance du 12 juillet 2021, ont été adressées dans leur intégralité à M. Payan, ordonnateur en fonctions, et M. Gaudin, ancien ordonnateur.

La chambre a reçu la réponse de M. Payan le 29 octobre 2021, celle de M. Gaudin le 10 septembre 2021.

Après avoir examiné les réponses écrites qui lui sont parvenues et entendu les rapporteurs, la chambre a, dans sa séance du 17 décembre 2021, arrêté ses observations définitives reproduites ci-après.

1 UN MUSÉE ISSU D'UN LEG

Le musée Cantini est installé dans un hôtel particulier, édifié en 1694, situé rue Grignan (6^{ème} arrondissement), qui a été légué à la ville de Marseille en 1917 par le marbrier Jules Cantini¹.

Le musée, d'une surface totale de 2 089 m², dispose d'une surface d'exposition de 1 020 m² répartis en neuf salles sur un rez-de-chaussée et deux niveaux.

¹ Né à Marseille en 1826, élève de l'école de dessin de la ville, puis devenu sculpteur et riche entrepreneur (notamment des chantiers de la Major et de Notre-Dame de la Garde), Jules Cantini participe à la vie artistique de Marseille comme mécène –par l'institution d'un prix de sculpture à son nom, le don de plusieurs items à la ville ou le paiement et construction de la monumentale fontaine de la place Castellane. Il a légué aux hôpitaux et à la Ville de nombreux biens immobiliers. Parmi ses libéralités certaines concernent la création d'un musée dans son hôtel particulier de la rue Grignan. Ses collections se composaient d'objets d'art, de faïences, de peintures, dessins, gravures et de sculptures. Les revenus assortis à ce legs étaient pour moitié ciblés pour l'acquisition d'œuvres.

Photo n° 1 : Musée Cantini



Source : Musées de Marseille.

Ouvert en 1936, le musée présentait initialement les œuvres du 17^{ème} au 19^{ème} siècle², notamment des peintres de l'école provençale. À partir du milieu des années 50, le musée Cantini devient un musée d'art moderne et contemporain (en 1956 ses collections anciennes sont définitivement confiées au musée des Beaux-Arts du palais Longchamp).

Dans les années 90, l'identité d'art moderne du musée s'est confirmée avec la création des galeries contemporaines des musées de Marseille, futur musée d'art contemporain, en mai 1994. À la création du musée d'art contemporain (MAC), une scission a été opérée entre les collections modernes, qui continuent d'être gérées par le musée Cantini, et les collections d'art contemporain, gérées par le MAC. À la différence d'autres grandes communes (Nice, Saint-Étienne, Strasbourg) l'art contemporain et l'art moderne sont donc désormais dissociés à Marseille, dans deux musées différents.

Les œuvres non exposées au sein du musée ou dans un autre lieu dans le cadre d'un dépôt (plus de 200 œuvres du fonds Cantini sont ainsi en prêt essentiellement dans des locaux d'administrations) sont conservées dans la conservation du patrimoine des musées, réserve commune à la plupart des musées de la ville de Marseille située dans le quartier de la Belle-de-Mai.

² Le musée a exposé jusqu'aux années 1960, en plus des œuvres d'art, des pièces d'arts décoratifs, principalement de la faïence issue du legs de la collection Nicolas Zarifi, notamment dans la galerie de la Faïence dont le fonds est actuellement géré par le Musée des Arts décoratifs, de la faïence et de la mode (Château Borély).

Depuis 2019, date à laquelle les musées (hors Cabinet des monnaies et médailles) ont été répartis en différents « pôles » géographiques, chargés de leur gestion administrative, le musée Cantini relève du « pôle sud » avec le MAC et le musée des arts décoratifs, de la faïence et de la mode du château Borély. La gestion par pôle a, entre autre, pour objectif de faciliter les mobilités temporaires d'agents en cas de fermeture d'un site ou pour faire face à des problèmes d'absentéisme important sur l'un des établissements du pôle. La distance séparant le musée Cantini des autres musées du pôle pose cependant des difficultés lorsqu'il s'agit de demander à des agents du musée d'aller travailler sur l'un des deux autres musées du pôle.

2 UNE ABSENCE DE PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL

Le code du patrimoine prévoit que les musées de France doivent disposer d'un projet scientifique et culturel (PSC), adopté par le conseil municipal et validé par l'État. Le PSC est un document stratégique, qui aborde différents sujets tels que la politique d'acquisition, le programme de recherche, la politique des publics, ou encore le plan de formation du personnel, etc.

Aucun projet de ce type n'a jamais été adopté pour le musée qui ne dispose donc pas d'une politique formalisée.

3 APRÈS DES TRAVAUX CONSÉQUENTS, QUATRE NOUVELLES PHASES DE TRAVAUX ENTRE 2012 ET 2020

Au cours de la période examinée, le musée Cantini a fait l'objet de travaux significatifs pour un montant total de plus de 3 M€. Ils ont fait suite à une importante opération de modernisation, réhabilitation et mise en sécurité initiée en 2010 en préparation de l'année 2013 « Marseille, capitale Européenne de la culture ».

Les travaux portaient alors sur la création d'un PC sécurité, la restauration des façades, la sécurisation des menuiseries, la réfection des étanchéités, le traitement de l'hygrométrie et la réalisation de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. En 2010, le montant des études et des travaux était estimé à 2 M€, puis à 2,3 M€ en 2011 pour prendre en compte des modifications demandées par l'architecte des Bâtiments de France et la nécessité de satisfaire à la nouvelle réglementation sur le gaz réfrigérant.

En 2012, lors de la phase de réalisation de l'opération, *« il est apparu nécessaire de compléter en travaux cette opération par la mise en conformité des éclairages, de la protection des œuvres, du contrôle d'accès, du système de vidéo-surveillance et de la structure de la cage d'ascenseur ainsi que par la mise en place d'un parquet dans la grande salle du rez-de-chaussée »* pour 376 000 € de plus.

L'année suivante (2013) il était nécessaire d'effectuer de « nouveaux travaux supplémentaires concernant la rénovation de la toiture, l'isolation et la rénovation des sols intérieurs et extérieurs » pour 324 000 €. L'opération était donc in fine supérieure de 50 % au montant initial de 2 M€ et atteignait 3 M€ en 2013.

Quatre ans plus tard (en 2017), il était de nouveau nécessaire d'intervenir dans le musée sur des sujets pourtant inclus dans le programme finalisé en 2013. Il s'agissait, en effet, d'« assurer une température et un degré hygrométrique conformes aux normes en vigueur au niveau des œuvres d'art », le plancher support d'une des trois centrales de traitement d'air du musée, comme le plancher haut du sous-sol supportant la terrasse intérieure « présentent des désordres ». Pour 0,28 M€, il était décidé de conforter les planchers, modifier le réseau de gaines permettant le traitement de l'air ainsi que la ventilation du musée, et de réaménager l'espace, suite aux travaux de renforcement des planchers.

En 2019, alors que l'étanchéité avait également été pour partie traitée dans le programme achevé en 2013, il était constaté des problèmes d'étanchéité des toitures terrasses qui conduisaient à la fermeture de salles. La réfection partielle des étanchéités de ces toits terrasses était donc décidée pour 0,1 M€.

Tableau n° 1 : Montant des travaux réalisés au musée Cantini (en €)

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
1 863 560	725 130	245 837	5 489			276 366		3 116 381

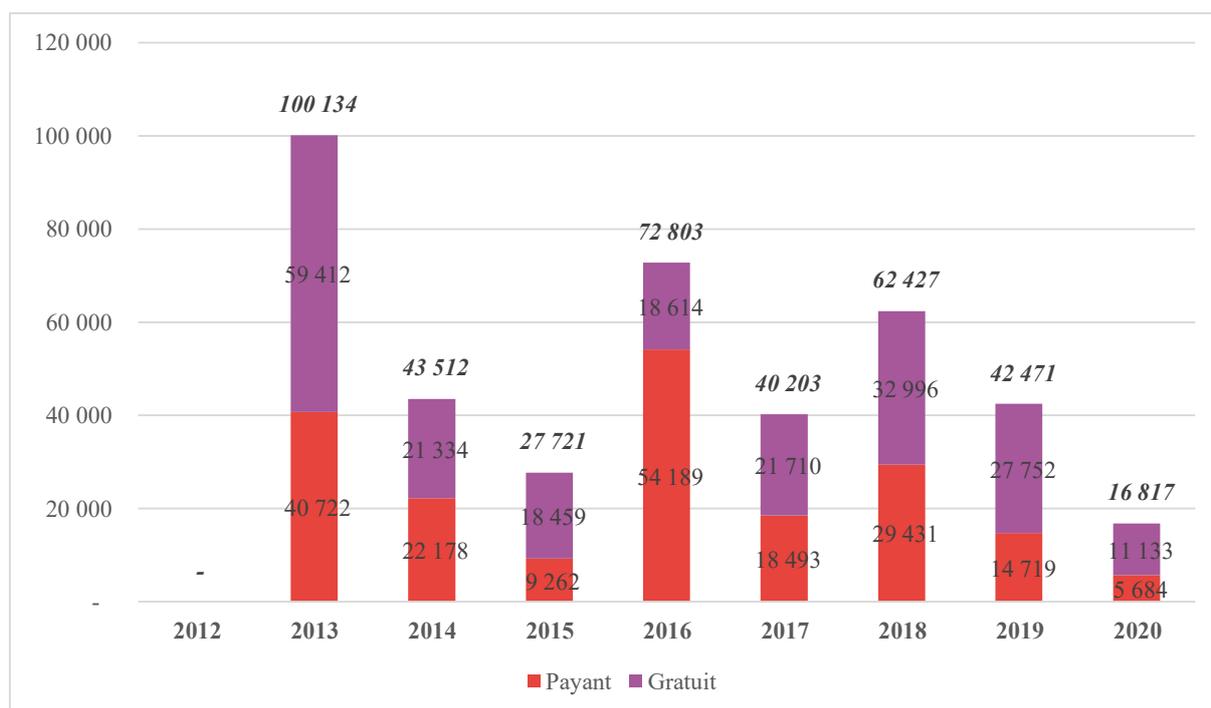
Source : commune.

La chambre relève en outre que, malgré les travaux conséquents réalisés, le musée a fait l'objet d'un avis défavorable de la commission communale de sécurité en juillet 2018. Ce n'est qu'en juillet 2019 qu'un avis favorable a été de nouveau formulé.

4 UN NIVEAU DE FRÉQUENTATION SATISFAISANT PARMIS LES MUSÉES MARSEILLAIS, MOINS AU NIVEAU NATIONAL

Le nombre de visiteurs annuel du musée Cantini varie significativement d'une année sur l'autre en fonction des périodes de fermeture et des expositions.

Bien que le musée soit parmi ceux ayant connu le plus de périodes de fermeture (un tiers du temps entre 2012 et 2019, en raison de travaux ou de montage/démontage d'expositions), il se situe en moyenne parmi les musées municipaux les plus fréquentés. La fréquentation reste cependant modeste et, en moyenne, le musée fait tout juste partie des 25 musées les plus fréquentés de la région, malgré un important bassin de population et une forte affluence touristique dans la ville.

Graphique n° 1 : Fréquentation du musée Cantini (nombre total de visiteurs)

Source : commune.

Au-delà de la ville de Marseille, le positionnement du musée Cantini parmi des musées d'art moderne, même de communes bien moins peuplées et touristiques, est moins favorable.

Tableau n° 2 : Comparaison de la fréquentation du musée Cantini avec d'autres musées hors Marseille

Musée	Commune	2017	2018
Musée Cantini	Marseille	40 203	62 427
Musée d'Art Moderne de la ville de Paris	Paris	506 246	537 084
Musée d'Art Moderne André Malraux - MuMa	Le Havre	139 029	83 906
Musée départemental d'Art Moderne	Ceret	79 853	55 206
Musée d'Art Moderne	Troyes	46 892	9 046

Source : ministère de la culture.

Si l'on élargit la comparaison à des musées présentant des collections d'art moderne et contemporain, la situation du musée Cantini n'est pas plus favorable. En 2018, si le musée d'art moderne et contemporain de Saint-Étienne réalisait 60 662 entrées, celui de Strasbourg en réalisait 155 419, les abattoirs de Toulouse 165 870, celui de Lille métropole 131 772 et le MAMAC de Nice 132 768.

La fréquentation est nettement influencée par les expositions temporaires comme l'illustre le tableau ci-après. En 2016, l'exposition « Le rêve » et en 2018 l'exposition « Courbet, Degas, Cézanne la collection Burrell » expliquent la hausse de la fréquentation observée ces années-là.

Alors qu'en début de période, la fréquentation payante des expositions était relativement importante, la part des entrées gratuites est devenue largement prépondérante, depuis 2015.

Tableau n° 3 : Expositions temporaires

	Expo	Dates	Total entrées	Payantes	Gratuites
2013	Matta	15/02/13 au 19/05/13	47 721	27 025	20 696
2013	César à Marseille	14/09/13 au 16/03/14	23 972	14 913	9 059
2014	Paul Delvaux	05/06/14 au 22/09/14	20 618	13 400	7 218
2015	Télémaque	19/06/15 au 20/09/15	9 368	2 972	6 396
2016	Masson et le surréalisme	12/11/15 au 24/07/16	25 254	10 560	14 694
2016	Le Rêve	17/09/16 au 22/01/17	59 882	27 556	32 326
2017	Une maison de verre – le Cirva	17/03/17 au 24/09/17	27 800	10 122	17 678
2018	Courbet, Degas, Cézanne la collection Burrell	18/05/18 au 23/09/18	57 391	26 318	31 073
2019	Man Ray et la mode	08/11/19 au 08/03/20	23 553	7 094	16 459
2019	Erwin Wurm*	17/05/19 au 15/09/19	21 801	5 154	16 647
2020	Manifesta	11/09/20 au 29/10/20	1 706	480	1 226

Source : commune.

* Exposition du MAC réalisée au musée Cantini en raison de la fermeture du MAC

5 LA GESTION DES COLLECTIONS

5.1 Le fonds Cantini, les acquisitions à titre onéreux et les dons

Le fonds Cantini (5 419 items) est géré, comme indiqué *supra*, par plusieurs musées Marseillais : le musée Cantini mais aussi le musée des Beaux-Arts, le musée d'art contemporain et le musée des arts décoratifs, de la faïence et de la mode.

Lors du dernier accrochage, 105 œuvres étaient présentées (dont 52 dessins, 48 peintures et 5 sculptures) soit un taux d'exposition d'environ 8 % de la collection. Ce taux modeste s'explique toutefois par la qualité des pièces qui constituent la collection – parfois inégale et ne suscitant pas systématiquement une présentation pertinente pour les publics – mais également par les 450 photographies, 450 dessins et 100 estampes ou lithographies qui constituent la majorité des fonds et ne peuvent être que très rarement présentés au public. La fragilité et la sensibilité à la lumière ou à l'humidité qui les caractérisent impliquent des périodes d'exposition courtes, alternées avec de longues périodes de stockage en réserve.

Tableau n° 4 : Répartition des œuvres du fonds Cantini dans les musées de Marseille

<i>Musée</i>	<i>Nombre</i>
<i>Musée Cantini</i>	1588
<i>Musée des Beaux-Arts</i>	1108
<i>Musée des arts décoratifs, de la faïence et de la mode</i>	1619
<i>MAC</i>	1104

Source : PV de récolement 2020.

Le musée Cantini abrite aujourd'hui, selon la ville, l'une des plus importantes collections publiques françaises de province, avec celles des musées de Lyon, Saint-Étienne, Grenoble ou Strasbourg. Le musée peut notamment exposer quelques œuvres d'artistes très reconnus tels Signac, Matisse, Dufy, Bacon, Dubuffet ou Giacometti. La majeure partie des collections abrite cependant des artistes moins renommés.

Le musée Cantini est l'un des principaux acheteurs parmi les musées municipaux. Durant la période examinée, plusieurs œuvres ont ainsi été acquises, pour plus de 400 000 €, pour les collections du musée. Les acquisitions les plus récentes sont les plus onéreuses.

Tableau n° 5 : Acquisitions à titre onéreux sur la période 2012 - 2020

<i>Année</i>	<i>Œuvre</i>	<i>Coût en €</i>	<i>Aide du FRAM</i>
2012	Trois œuvres de G. Baselitz	5 500	
2012	Aquarelle de K. Hubbuch	19 600	18 000
2012	Calendrier de Lemaitre	6 300	
2014	Fernand Léger	34 000	19 000
2013	I find the color of each Pistou de Matta	20 000	
2019	23 photos de Man Ray	165 000	49 500
2020	« Marseille Banc » de DaSilva	150 000	80 000

Source : commune.

L'œuvre de Roberto Antonio Sebastian Matta acquise en 2013³ « I find the color of each Pistou », l'a été en remplacement d'une autre œuvre, « Architecture du temps⁴ », les négociations entre la ville de Marseille et le vendeur achoppées sur le prix.

À la différence d'autres musées, le musée Cantini bénéficie peu de dons d'œuvres. Seuls trois items sont entrés à l'inventaire à ce titre sur la période.

5.2 Un taux de récolement satisfaisant, une numérisation des collections à poursuivre

L'article L. 451-2 du code du patrimoine dispose que « *les collections des musées de France font l'objet d'une inscription sur un inventaire. Il est procédé à leur récolement tous les dix ans* ». Le récolement consiste à vérifier périodiquement la présence des objets inscrits à l'inventaire. Il permet de déterminer si des objets ont disparu, à la suite d'un vol ou d'une destruction et doit concerner aussi bien les objets exposés que ceux conservés en réserve, affectés ou reçus en dépôt. La responsabilité du récolement incombe à la personne morale propriétaire des collections. Les opérations de récolement sont réalisées par les professionnels compétents, sous l'autorité du chef d'établissement.

Plusieurs textes régissent les modalités de récolement, dont l'arrêté du 25 mai 2004, qui fixe le point de départ des échéances décennales précédemment évoquées. En 2014, un premier récolement des collections devait donc être effectif. Malgré un plan de récolement ambitieux, cette échéance n'a pas été respectée. Selon le procès-verbal de récolement 2020, 87 % des 1800 items du musée Cantini avaient été récolés.

La numérisation nécessite d'être poursuivie. Fin 2020, 1 308 items disposaient au moins d'une image issue d'une campagne de numérisation.

³ Délibération n° 13/0983/CURI du 7 octobre 2013.

⁴ Délibération n° 13/0631/CURI du 17 juin 2013.



Les publications de la chambre régionale des comptes
Provence-Alpes-Côte d'Azur
sont disponibles sur le site :

www.ccomptes.fr/fr/crc-provence-alpes-cote-dazur

Chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur

17 rue de Pomègues

13295 Marseille Cedex 08

pacagrefe@crtc.ccomptes.fr

www.ccomptes.fr/fr/crc-provence-alpes-cote-dazur

Chambre régionale
des comptes

Provence-Alpes-Côte d'Azur



Marseille, le 20 JUIN 2022

LE PRÉSIDENT

Dossier suivi par : Bérénice BAH, greffière
T 04 91 76 72 65
pacagrefe@crtc.ccomptes.fr

Réf. : GREFFE/BBA/LB/n° 2022-0785

Contrôle n° 2021-0025 et n° 2021-0150 à 2021-0160

Objet : rapport d'observations définitives

P.J. : 12 rapports d'observations définitives

Recommandé avec accusé de réception
2C 151 920 2973 9

à

Monsieur Benoît PAYAN
Maire de la commune de Marseille
Hôtel de Ville
Place Daviel
13233 MARSEILLE CEDEX 20

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les 12 rapports comportant les observations définitives de la chambre sur la gestion des musées de la commune de Marseille pour les exercices 2012 et suivants ainsi que les réponses qui y ont été apportées.

Je vous rappelle que ces documents revêtent un caractère confidentiel qu'il vous appartient de protéger jusqu'à leur communication à votre assemblée délibérante. Il conviendra de les inscrire à l'ordre du jour de sa plus proche réunion, au cours de laquelle ils donneront lieu à débat. Dans cette perspective, les rapports et les réponses seront joints à la convocation adressée à chacun de ses membres.

Dès la tenue de cette réunion, ces documents pourront être publiés et communiqués aux tiers en faisant la demande, dans les conditions fixées par le code des relations entre le public et l'administration.

En application de l'article R. 243-14 du code des juridictions financières, je vous demande d'informer le greffe de la date de la plus proche réunion de votre assemblée délibérante et de lui communiquer en temps utile copie de son ordre du jour.

Par ailleurs, je vous précise qu'en application des dispositions de l'article R. 243-17 du code précité, les rapports d'observations et les réponses jointes sont transmis au préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ainsi qu'à la directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône.

Enfin, j'appelle votre attention sur le fait que l'article L. 243-9 du code des juridictions financières dispose que « dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes ».

Il retient ensuite que « *ce rapport est communiqué à la chambre régionale des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. Cette synthèse est présentée par le président de la chambre régionale des comptes devant la conférence territoriale de l'action publique. Chaque chambre régionale des comptes transmet cette synthèse à la Cour des comptes en vue de la présentation prescrite à l'article L. 143-9* ».

Dans ce cadre, vous voudrez bien notamment préciser les suites que vous aurez pu donner aux observations et aux recommandations qui sont formulées dans les rapports d'observations, en les assortissant des justifications qu'il vous paraîtra utile de joindre, afin de permettre à la chambre d'en mesurer le degré de mise en œuvre.



Nacer MEDDAH